

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE CORSE

SEANCE DU 12 JUIN 2023

**Pays de
Balagne**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de juin, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : BASTIANI Angèle, BORRI Jean-Marc, CECCALDI Attilius, MARCHETTI François, POLI Pierre, SEITE Jean-Marie, SUZZONI Etienne

Secrétaire de séance : SUZZONI Etienne

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Le Président indique que le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 n'avait pas pu être rédigé à temps pour le commencement de la séance suivante en date du 5 avril 2023.

Aussi à titre exceptionnel, le comité syndical est invité à adopter les procès-verbaux des deux comités syndicaux en date du 23 mars et du 5 avril 2023.

Aucune remarque n'est formulée.

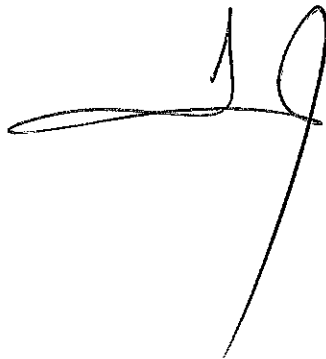
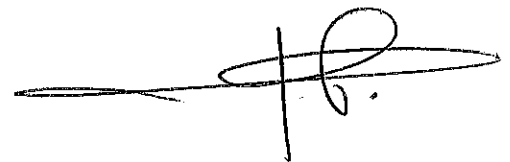
LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE :

APPROUVENT les procès-verbaux des comités syndicaux des séances du 23 mars et 5 avril 2023.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Président, Monsieur Pierre POLI


NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 7	Absents 3	Excusés 2
VOTE PUBLIC		
Pour 7	Contre 0	Abstentions 0

Délibération n°2023/014

Date de convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 13/06/2023

OBJET : Adoption des procès-verbaux des 23 mars et 5 avril 2023